

Programme de travaux pour l'année 2002 - Eaux - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Les crédits inscrits au Budget Primitif 2002 du Service des Eaux pour la réalisation de travaux dans les stations de traitement et de pompage d'une part, et sur le réseau de distribution d'autre part, sont les suivants :

1 - Crédits à répartir

Au chapitre 892.2315.00512.30700, il a été inscrit un crédit de 1 113 469 € pour des travaux :

- dans les stations de traitement et de pompage ;
- sur le réseau de distribution ;
- relatifs à la construction des branchements neufs ;
- relatifs à la rénovation des branchements constitués de canalisations en plomb.

1 - Travaux dans les stations de traitement, de pompage et dans les réservoirs :

* *Station de Thise et champ captant de Thise-Aérodrome*

- . Rénovation du poste moyenne tension de Thise : 30 000 €

* *Station de Chenecey-Buillon*

- . Rénovation de la bande de tamisage de Chenecey : 44 000 €
- . Réfection des coupoles intérieures et extérieures des décanteurs de Chenecey : 180 000 €

* *Stations de Griffon et de La Malate*

- . Remplacement des vannes motorisées pour l'interconnexion de Chastres, de Griffon et de Rosemont : 20 000 €
- . Installation de réducteur de pression, destiné à améliorer la sécurité de desserte à Griffon, à la Citadelle et à la Chapelle des Buis : 30 000 €
- . Restauration du mur de soutien à La Malate : 20 000 €
- . Rénovation de la façade de la Station de La Malate : 10 000 €
- . Réservoir de La Grette : réfection de génie civil : 5 000 €

* *Programme complémentaire*

- . Rénovation des automates « ozone » à Chenecey : 40 000 €
- . Rénovation des locaux de la Station de Griffon : 30 000 €
- . Finition de la Station de Saint-Jean, mise en place de caillebotis : 20 000 €
- . Mise en conformité de la chloration à Saint-Jean : 25 000 €
- . Rénovation des automates :
 - * Station de La Malate : 62 000 €
 - * Station de Chenecey : 110 000 €

2 - Travaux sur le réseau de distribution :*2a - Travaux figurant au programme 2001 et non exécutés :*

. Chemin des Essarts l'Amour : renforcement de la conduite dans la partie ancienne qui est demeurée en 60 mm sur près de 200 mètres : 22 500 €

2b - Renforcement, renouvellement opérations réalisées en coordination avec d'autres intervenants :

. Rue Grenot : renforcement consécutif à deux programmes immobiliers : 58 000 €

. Rue des Vareilles, amélioration de la sécurité de desserte par la création d'un maillage entre la rue Danton et le chemin des Verjoulots : 38 000 €

. Impasse Granvelle, renouvellement : 30 000 €

. ZAC des Beaux-Arts, renouvellement et restructuration du réseau place de la Révolution et rue des Boucheries : 30 500 €

*** Programme complémentaire**

. Rue des Justices : renouvellement en coordination avec l'assainissement : 76 200 €

. Rue du Docteur Mouras, renouvellement de l'extrémité de la rue : 65 000 €

. Chemin de Malpas, extension : 114 000 €

. Chemin Fourchu, extension : 50 300 €

. Chemin de Charmarin, extension : 136 000 €

2c - Travaux de branchements neufs :

Les travaux de terrassement pour la réalisation des branchements neufs sont exécutés par la Ville de Besançon en qualité de maître d'ouvrage et sont payés à l'entreprise sur cet article. Le marché à bons de commande est passé pour un montant compris entre 53 400 € et 183 000 €.

2d - Travaux spécifiques de rénovation des branchements d'eau constitués de canalisation en plomb :

La directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, publiée le 5 décembre 1998 au JOCE est en cours de transcription en droit national. En raison de la modification de la teneur limite en plomb, le programme de remplacement des branchements en plomb pour l'année 2002 est établi ci-après en fonction des travaux du service d'une part et des travaux de voirie d'autre part.

La rénovation des branchements en plomb est effectuée selon les modalités suivantes :

- travaux de terrassement, remblaiement, réfection et travaux divers exécutés par l'entreprise retenue après appel d'offres ;

- travaux de plomberie exécutés en régie par le personnel municipal.

1) *Programme de rénovation de branchements en plomb dans le cadre des chantiers de renouvellement ou de renforcement de conduites confiés aux entreprises et vus précédemment*

Chemin des Essarts l'Amour	7 branchements
Place des Tilleuls	8 branchements
Rue Grenot	9 branchements
Rue des Boucheries, rue des Granges	12 branchements
Soit au total :	36 branchements

pour un montant de 58 500 € :

- 44 000 € : travaux de terrassement payés à l'entreprise

- 14 500 € : travaux en régie fournitures et main d'oeuvre.

2) *Programme de rénovation de branchements en plomb à lancer en 2002*

. Rue de l'Amitié	2 branchements	
. Rue Arago	10 branchements	
. Chemin d'Avanne à Velotte	15 branchements	
. Rue Battant partie haute	9 branchements	
. Rue Edouard Belin	9 branchements	
. Rue Chambrier	6 branchements	
. Rue de Pontarlier	14 branchements	(report)
. Rue du Chasnot	16 branchements	
. Rue Chopard	5 branchements	
. Rue de la Clairière	1 branchement	
. Rue Coindre	4 branchements	
. Chemin des Cras Rougeot	4 branchements	
. Rue Fertet	17 branchements	
. Rue Fournier	9 branchements	
. Rue Garibaldi	5 branchements	
. Rue Gay Lussac	5 branchements	
. Rue Girardot	1 branchement	
. Rue de La Grette	8 branchements	
. Rue Mandrillon	1 branchement	
. Chemin de Mazagran	31 branchements	
. Rue Monnot	9 branchements	
. Avenue de l'Observatoire	1 branchement	
. Rue Morand	10 branchements	

. Rue de l'Orme de Chamars	4 branchements
. Chemin de Pirey	7 branchements
. Rue des Quatre Vents	16 branchements
. Rue Rivotte	15 branchements
. Rue Roussel	14 branchements
. Rue Servet	1 branchement
. Quai de Strasbourg	3 branchements
. Ecoles communales	50 branchements
Soit au total	302 branchements

pour un montant de 489 240 € :

- 368 440 € HT de travaux de terrassement payés à l'entreprise
- 120 800 € HT de travaux en régie fournitures et main d'oeuvre.

La récapitulation de la rénovation des branchements en plomb est la suivante :

	Nombre de branchements	Coût des terrassements payés à l'entreprise	Travaux en régie fournitures et main d'oeuvre	TOTAL
Rénovation dans le cadre du chantier 2002 de renouvellement de conduites	36	44 000 €	14 500 €	58 500 €
Programme spécifique pour 2002	302	368 440 €	120 800 €	489 240 €
TOTAL	338	412 440 €	135 300 €	547 740 €

A ce total de 338 branchements à rénover en 2002, il faut ajouter les branchements rénovés en totalité en régie par le personnel municipal (travaux de terrassement et de plomberie) suite à des incidents ou à des fuites nécessitant une intervention d'urgence, soit environ 80 à 100 branchements par an dont le coût unitaire analytique fourniture et main d'oeuvre est de 1 320 €.

2 - Opérations spécifiques

- Gestion Technique Centralisée des installations du service : 30 500 € HT sont inscrits au chapitre 892.2315.85701.30700 pour l'équipement de laboratoire et de métrologie.

- Système d'Information Géographique (SIG) : 15 200 € au chapitre 892.2315.89020.30700 pour l'acquisition de matériels et équipement d'une station cartographique.

- Périmètre de protection d'Arcier : 30 500 € HT sont inscrits au chapitre 892.2315.95017.30700 pour des études complémentaires éventuellement nécessaires pour finaliser le dossier d'enquête publique pour la source d'Arcier qui aura lieu dans le premier semestre 2002 et pour financer les prestations imposées par l'hydrogéologue dans le cadre de cette opération.

- Rocade Nord-Ouest, voie des Montboucons : cette opération concerne l'équipement de la voie des Montboucons avec une conduite d'interconnexion de gros diamètre : 500 mm destinée à améliorer à terme la sécurité du transfert de l'eau entre les réservoirs de Planoise et de Chailluz : 152 500 € sont

inscrits au chapitre 892.2315.97005.30700 pour assurer le financement complémentaire, l'actualisation et le raccordement de la rue de Vesoul.

- Construction d'un bâtiment au Centre Technique Municipal de la Pelouse en vue du déplacement des Services de l'Eau et de l'Assainissement situés actuellement rue Mégevand ; les crédits reportés inscrits au chapitre 892.2313.96002.30700 sont suffisants pour assurer les paiements à venir en 2002.

- Réfection des vestiaires et sanitaires des personnels au CTM : 38 100 € HT au chapitre 892.2313.98193.30700 pour le financement complémentaire à apporter à l'opération.

- ZAC de Planoise : 45 700 € sont inscrits au chapitre 892.2315.78005.30700 pour le rachat des réseaux d'eau mis en place.

- ZAC La Fayette : 76 200 € sont inscrits au chapitre 892.2315.88016.30700 pour le rachat des réseaux d'eau mis en place et pour l'extension route d'Avanne.

- ZAC des Hauts du Chazal : 670 776 € sont inscrits au chapitre 892.2315.94034.30700 pour le rachat des réseaux d'eau mis en place pour l'aménagement du secteur, participation à la galerie rue du Piémont et équipement pour la desserte de la bibliothèque de la Faculté.

- ZAC du Val des Grands Bas : 160 000 € sont inscrits au financement complémentaire au chapitre 892.2315.99006.30700 pour la mise en place du réseau chemin des Grands Bas et chemin du Souvenir Français nécessaire à la réalisation de la ZAC.

- Parc Scientifique TEMIS : 259 000 € sont inscrits au chapitre 892.2315.96047.30700 pour le rachat des réseaux d'eau mis en place.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme de travaux proposé pour l'année 2002 et dont le financement a été prévu au Budget du Service des Eaux ;

- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appel d'offres, ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget du Service des Eaux ;

- solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions du 4^{ème} contrat d'agglomération du 14 février 2000 passé avec cet établissement ;

- procéder à l'ajustement par décision modificative au budget de l'exercice courant, en dépenses et en recettes, des aides de l'Agence de l'Eau obtenues en fonction des montants réels des travaux effectués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.